

Par M. Mills :—

1827. Ai-je compris que vous aviez un bûcheron à votre service?—Oui. Ayant la charge d'un district, la besogne est considérable. Cet homme agissait comme messenger, prenait soin de mon cheval, etc. M. Fitzgerald n'était qu'ingénieur de division.

1828. Ainsi, votre emploi est bien différent du sien?—Oui, il me valait la surveillance de dix sections, tandis que M. Fitzgerald n'en avait qu'une à surveiller.

1829. Qu'est-ce que l'ingénieur de division a à faire avec les bordereaux et qui en a la responsabilité?—L'ingénieur de division.

M. Buck—

Par M. Mitchell :—

1829½. Comme ingénieur de division employez vous un homme ailleurs que sur la section?—Non.

1830. Est-ce que les travaux de votre section ne sont pas beaucoup plus considérables que ceux de la section 16?—Oui.

1831. Combien, en moyenne, vous rappelez-vous qu'il y ait eu de bûcherons sur votre section?—Il y en a eu quatre quand j'avais deux aides. Je me servais des bûcherons qui suivaient les aides.

1832. Avez-vous jamais certifié le paiement de bûcherons qui ne travaillaient pas sur la ligne?—Je n'ai rien certifié à l'égard des bordereaux sur la section 16, et jamais, à ma connaissance, je n'ai certifié le paiement d'aucun homme qui n'était pas réellement employé.

1833. Qui avait la responsabilité des bordereaux sur votre section?—Moi.

1834. Vous faisiez-vous un devoir de préparer les bordereaux avant que les hommes fussent payés?—Quand le payeur avait su le nombre d'hommes employés au tracés, il faisait le bordereau et me l'envoyait ensuite pour que je le certifie. Il payait quelquefois lui-même, mais parfois il chargeait un autre de cette besogne. Dans ses tournées périodiques, je donnais au payeur la liste des employés sur la section.

M. Fitzgerald est interrogé—

Par M. Mitchell :—

1835. Votre frère a-t-il retiré lui-même ou par votre intermédiaire, des gages comm^e bûcheron?—J'ai retiré les gages de mon frère sous le nom de Samuel Roy depuis que ce dernier a été déchargé. Mon frère se nomme Garrett Fitzgerald.

1836. Quand votre frère a-t-il cessé de retirer des gages comme tel?—Il les a retirés jusqu'à la fin de février ou de mars.

1837. Quand il y avait une croix pour la signature de Samuel Roy, était-ce vous ou votre frère qui signait son nom?—C'était moi.

1838. Le nom de votre frère figure-t-il sur quelque bordereau?—Non.

1839. Cependant, vous avez retiré pour lui des gages sous la signature de Samuel Roy, et cela pendant des mois?—Depuis 1872.

Par M. Metcalfe :—

1840. Est-ce que des gages pour quelque autre travailleur ont aussi été retirés par un procédé aussi illégitime?—Je ne saurais dire.

M. Buck—

Par M. Metcalfe :—

1841. Pendant les derniers 18 mois, combien aviez-vous de bûcherons sur votre section?—Deux.

M. Gough :

Par M. Mitchell :

1842. Quels renseignements pouvez-vous donner au sujet de ces bûcherons?—Je crois que sur les bordereaux deux ou trois de ces travailleurs figuraient, bien qu'ils ne fussent pas employés comme tels sur la section. M. Garden en a toujours eu un sur la section, et pen-